Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260924-DD2026_124-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

LE GRAND PERIGUEUX
Espace Aliénor
255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

DELIBERATION DD2026_124

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 18 septembre 2026

LE 24 septembre 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	68
Votants	77
Pouvoirs	9

Secrétaire de séance : M. Pascal PROTANO

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'OTI DU GRAND PÉRIGUEUX POUR LA VENUE DU TOUR DE FRANCE 2026

PRESENTS :
Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BERGOUNIOUX, M. BIJOU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTAIGNEDE, Mme CHABREYROU, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPIERRE, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DEMARET, M DENIS, M. DOBBELS, Mme DORET, Mme DRUILLOLE, Mme DUMONCEAU, M. DUNOYER, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE ML, M. FERRAZZI, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, Mme FRUGIER, M. GARRIGUE, M. GEOFFROID, M. GUILLET, Mme JARRIGE, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LEGAY, M. LE MAO, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, Mme MAGNANOU, Mme MARCHAND, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, M. MOSSION, M. MOTARD, M. NARDOU, M. NOYER, M. PAUTARD, M. PIERRE NADAL, M. POUJOL, M. PROTANO, M. DETRIEUX, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY, M. SERRE, M. WEBER, M. BAGUELIN

ABSENT(S) EXCUSE(S) :
M. BECKER, Mme CASTANIE, Mme FAURE C, M. REYNET, M. TALLET

POUVOIR(S) :
Mme VOLPATO donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme BONNAUD-CATTEROU donne pouvoir à M. FALLOUS
M. DELCROS donne pouvoir à M. BIJOU
M. GEORGIADES donne pouvoir à M. CHANTEGREIL
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. NOYER
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY
M. MASO donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme MOREAU donne pouvoir à M. CADET
M. ROLLAND donne pouvoir à M. DEMARET

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260924-DD2026_124-DE

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'OTI DU GRAND PÉRIGUEUX POUR LA VENUE DU TOUR DE FRANCE 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Considérant que dans le cadre de l'étape du Tour de France Périgueux / Bergerac du 11 juillet 2026, l'agglomération a demandé à l'Office de Tourisme Intercommunal, début 2026, de prendre en charge la contribution financière demandée par ASO, société organisatrice du Tour, et de développer des animations autour de cet évènement.

Que lors de cette demande, il a été convenu le versement d'une subvention exceptionnelle de l'Agglomération du Grand Périgueux à l'OTI d'un montant égal à la contribution financière.

Qu'un contrat a été signé le 13 mars 2026 entre ASO, l'OTI et 10 autres collectivités de Dordogne concernées par le passage du Tour, portant la contribution de l'OTI du Grand Périgueux à la somme de 25 000 € HT soit 30 000 € TTC.

Que l'Office de Tourisme Intercommunal du Grand Périgueux a acquitté les factures de 18 000 € et de 12 000 € le 26 juin et le 29 juillet 2026.

Qu'il est proposé au Conseil Communautaire du Grand Périgueux le versement d'une subvention exceptionnelle du montant correspondant au paiement de ces factures.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide une subvention de 30 000 € à l'OTI en contrepartie de cette dépense ;
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 12/10/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 12/10/2026	Périgueux, le 12/10/2026
Le secrétaire de séance pascal PROTANO	Le Président Jacques AUZOU